

Des discours non tenus et discours contradictoires du Président Evariste Ndayishimiye et d'autres hauts cadres de l'Etat

Déclaration des biens des mandataires publics et des hauts fonctionnaires de l'Etat à l'entrée en fonction

Les positions du président de la République quant à la mise en application de l'article 95 de la constitution exigeant aux hauts dirigeants du pays la déclaration de leurs biens à l'entrée en fonction s'avèrent changeantes et douteuses.

En date du 23 août 2020 à Buye, commune Mwumba de la province Ngozi, le Président Evariste Ndayishimiye avait appelé les membres du gouvernement à déclarer leurs biens « *afin de servir de modèle d'honnêteté au reste de la population* ». Il avait donné un délai de deux semaines pour le faire.

Un mois plus tard, lors de l'émission publique du 25 septembre 2020, le langage a changé. « *Nous savons que la Constitution nous oblige à le faire, mais nous avons trouvé que c'est impossible. Certains passeraient une semaine à faire la liste de leurs biens. La richesse d'une personne est un secret. Nous allons voir à la fin du mandat si rien ne cloche.* » Quant à ceux qui ont terminé leurs mandats, le président de la République a trouvé que c'est aussi difficile. « *Combien de personnes avaient- déclaré leurs biens ?* » Le président de L'OLUCOME, Gabriel Rufyiri n'en croyait pas ses oreilles d'autant plus que c'est une exigence constitutionnelle. « *C'est écrit noir sur blanc.* »

Selon l'OLUCOME¹, sans déclaration des biens et du patrimoine des dignitaires, "il est impossible de lutter contre les infractions d'enrichissement illicite, de trafic d'influence, de blanchiment d'argent, de favoritisme et de prise illégale d'intérêts".

L'article 29 de la loi anti-corruption stipule que « Dans un délai n'excédant pas 15 jours, à partir de leur entrée en fonction, le président de la République, les vice-présidents de la République, les membres du gouvernement, les membres du Bureaux de l'Assemblée Nationale et du Sénat sont tenus de déposer à la chambre judiciaire de la Cour suprême une déclaration certifiée sur l'honneur exacte et sincère, de leurs biens patrimoine ainsi que de leurs conjoints et enfants mineurs ».

Selon le président de L'OLUCOME, le chef de l'Etat devrait recommander un audit général de l'Etat dans la perspective de poser des « bases solides » pour une gouvernance économique sociale et administrative solide.

Entre effet d'annonce et rétropédalage

Dès son investiture, le président Evariste Ndayishimiye a toujours mis en avant la lutte contre la corruption. « *En effet, certaines personnes résistent même à l'action du Saint-Esprit, mais nous n'allons pas relâcher pour autant, nous persisterons jusqu'à ce que nous parvenions à une vision commune avec ces gens-là. Le plus important est que les personnes qui se sont rendues coupables de corruption, d'injustice ou de détournements de fonds soient sanctionnées et bannies du collège des dirigeants* », a-t-il menacé lors de son discours à la Nation au 31 décembre 2021.

¹ https://www.panapress.com/La-declaration-de-biens-et-patri-a_630661738-lang1-free_news.html



Au barrage de Mpanda, le chef de l'Etat était scandalisé.

Aujourd'hui, il est évident que ce mot d'ordre est resté un effet d'annonce. Rappelons que pour le barrage de Mpanda en commune Musigati de la province Bubanza, le pays a perdu environ 54 milliards de francs burundais « partis en fumée », sans résultats tangibles. Cela a été constaté par le chef de l'Etat Effectivement, le 15 octobre 2021 lors de la visite a ce barrage.

« Un projet qui n'a pas pu être exécuté dans les délais, des bâtiments de service construits s'affaissent d'eux-mêmes. » Il n'en croyait pas ses yeux. *« C'est une honte. Et moi aussi en tant que président, je suis sidéré. Nous sommes pour le moment dans un Etat de droit, nous nous sommes engagés à combattre les voleurs et les corrompus. Primo, nous n'allons pas abandonner le projet. Secundo, le montant empoché par un groupe de gens doit revenir »*. Dans la foulée, il a ordonné au ministre de l'Energie et des Mines de tout faire endéans deux semaines pour préciser les pertes et par conséquent établir les responsabilités de chaque intervenant dans le projet.

Interrogé sur les dossiers sur les barrages de Mpanda et de Kajeke, lors de l'émission publique du 29 décembre 2021, le président de la République a répondu : *« Les commissions ont fait leurs enquêtes et elles m'ont déjà transmis le rapport. Bientôt, les responsables seront traduits en justice et l'argent du pays volé sera remis dans les caisses de l'Etat »*.

Discours contradictoires sur la politique salariale des fonctionnaires de l'Etat

En date du 4 juillet, le ministre de la Fonction Publique, du Travail et de l'Emploi, Thaddée Ndikumana, a organisé à Gitega une retraite pour expliquer la mise en œuvre de la politique salariale équitable dans le secteur public burundais, laquelle politique concerne tout le personnel rémunéré sur le budget général de l'Etat, y compris le personnel des institutions paraétatiques. Thaddée Ndikumana avait promis qu'une base de rémunération tenant compte de la nouvelle politique salariale serait disponible à la fin du mois de juillet 2022.

Cependant, en date 8 août 2022, le Ministre des Finances a contrarié les propos du ministre de la Fonction Publique, du Travail et de l'Emploi. Lors de la présentation du bilan des réalisations du quatrième trimestre de l'exercice budgétaire 2021-2022, le ministre des Finances, Domitien Ndiwokubwayo, a indiqué que bien que la base légale soit déjà disponible, la concrétisation de politique salariale est impossible dans le court terme suite à l'indisponibilité des fonctionnaires burundais compétents et qu'il faudra recruter des experts étrangers. Le discours du premier vice-président.